

Objet : AG 2017 - Election du Comité Directeur et du Bureau - Appel à candidature

Mesdames, Messieurs les membres du Comité Directeur et du Bureau ,
Mesdames, Messieurs les présidents de ligue, de comité et de club,
Mesdames, Messieurs les membres licenciés de la FNPSA,

La prochaine AG de la FNPSA se tiendra à **Paris le samedi 4 mars 2017**. En ce début d'olympiade elle sera électorale. Le comité directeur et le bureau seront entièrement renouvelés.

Comme vous le savez nous avons déposé notre demande de délégation auprès du Ministère des sports. Nous saurons à la fin du mois de décembre si elle nous est accordée.

Si c'est le cas, la situation de la FNPSA changera considérablement. Cela aura naturellement des répercussions sur sa gestion qui devra nécessairement évoluer : plus de disponibilité, compétences accrues pour les membres qui en prendront la charge.

C'est pourquoi nous lançons dès aujourd'hui un appel large à candidature.

La législation sur l'égalité homme/femme nous impose à minimum d'avoir 3 femmes dans le Comité Directeur (25% arrondi à l'entier supérieur). Il faut également qu'un médecin en fasse partie. Aussi avons-nous souhaité passer de 10 membres à 12.

Outre le président, le secrétaire général, le trésorier et le médecin fédéral, les postes à pourvoir au sein comité directeur doivent couvrir l'ensemble des fonctions indispensables à la bonne marche d'une fédération sportive.

Ce sont en première approche :

FEDERATION NAUTIQUE DE PECHE SPORTIVE EN APNEE

Siège social: 46, rue Montpensier – 64000 PAU

Secrétariat: Boite postale N°36 – 29910 Trégunc – Tél: 02 98 06 57 76

Email: fnpsa.secretariatfederal@orange.fr – Site web: www.fnpsa.net

– **Un responsable formation ;**

Il aura pour missions :

- l'élaboration des référentiels, leur actualisation et mise à disposition des ligues ;
- l'enregistrement et le suivi de l'encadrement fédéral (tenue d'un fichier centralisé des cadres fédéraux et actualisation des informations les concernant) ;
- le développement de l'encadrement fédéral (évaluation et enregistrement des besoins en personnel encadrant, établissement d'objectifs annuels de formation par ligue, financement des formations et assistance aux structures opérationnelles régionales).

– **Un responsable environnement ;**

- expert en environnement marin et ressources halieutiques ;
- doit savoir parler et écrire couramment l'anglais.

Il aura pour charge :

- les interventions au niveau national et européen pour tout ce qui touche l'environnement marin et la pêche de loisir (participation à des colloques, forums, réunions de concertation, rédaction de notes et courriers sur les positions de la FNPSA ;

Ceci en collaboration constante et directe avec l'IFSUA et en relation avec d'autres organismes (recherche de positionnements communs) ;

- la normalisation des positions de la FNPSA sur les questions relatives à la pêche de loisir, notamment sur les quotas et les tailles, publication et mise en application dans les activités fédérales ;
- la veille réglementaire et la mise en ligne sur les sites des arrêtés préfectoraux concernant directement ou indirectement la pêche de loisir ;
- l'assistance aux ligues et financement de leurs interventions et actions dans les structures environnementales régionales (AMP).

FEDERATION NAUTIQUE DE PECHE SPORTIVE EN APNEE

Siège social: 46, rue Montpensier – 64000 PAU

Secrétariat: Boite postale N°36 – 29910 Trégunc – Tél: 02 98 06 57 76

Email: fnpsa.secretariatfederal@orange.fr – Site web: www.fnpsa.net

– **Un responsable communication ;**

Il assurera :

- la supervision de la communication fédérale ;
- la promotion sous diverses formes de la fédération et de la pêche sous-marine en général (journées découverte, articles, vidéos, stands d'exposition...) ;
- la gestion du site FNPSA en collaboration avec les autres responsables pour la mise en ligne des publications .

Il sera assisté d'un professionnel notamment pour le rédactionnel.

– **Un responsable pêche de loisir ;**

Sa fonction est fondamentale pour le développement de la fédération.

- Il devra être à l'écoute des clubs et des pêcheurs sous-marins de loisir et faire remonter leurs attentes au Comité Directeur ;
- Il proposera ou soutiendra financièrement des actions nationales ou régionales pour le développement de la pêche sous-marine de loisir, notamment des stages, des achats groupés de matériel de sécurité pour les licenciés ;
- il animera un forum où sera donné aux pratiquants, notamment isolés, des renseignements et des conseils (sur les techniques de pêche, le matériel, les lieux de pêche ...)

– **Un responsable compétition ;**

Il aura pour mission de gérer le secteur compétition de l'activité fédérale :

Les choix et décisions relatives à la réglementation devront être validés par le comité directeur.

Pour l'organisation des compétitions nationales et pour tout ce qui touche l'international il sera appuyé par le directeur administratif de la fédération.

En relation avec les Fédérations étrangères et la CMAS, il devra parler anglais.

FEDERATION NAUTIQUE DE PECHE SPORTIVE EN APNEE

Siège social: 46, rue Montpensier – 64000 PAU

Secrétariat: Boite postale N°36 – 29910 Trégunc – Tél: 02 98 06 57 76

Email: fnpsa.secretariatfederal@orange.fr – Site web: www.fnpsa.net

- l'élaboration des cahiers des charges et des règlements de compétition ;
 - l'organisation générale des compétitions ; (mode de compétition, nombre de journées, ...) ;
 - la définition des règles présidant aux sélections au national et à l'international ;
 - l'établissement du calendrier annuel des compétitions et sa publication ;
 - la délégation aux ligues du championnat national (programmation pluriannuelle) ;
 - le financement des compétitions régionales et nationales ;
 - le contrôle et le suivi des compétitions au niveau régional et national (recueil et archivage des classements, statistiques sur les participations) ;
 - proposition d'un ou plusieurs entraîneurs et choix lors des compétitions ;
 - la gestion opérationnelle et financière de l'équipe nationale et de ses participations aux compétitions internationales (équipements, déplacements, hébergements, restauration ...) ;
 - les relations avec le corps arbitral.
- **Un responsable du corps arbitral ;**
- Il supervisera la formation et le développement du corps arbitral ;
 - en lien direct avec les arbitres régionaux, il gèrera leurs équipements, leurs déplacements et hébergements.
- **Une/un responsable « féminines ;**
- Elle/il aura en charge de développer la pêche sous-marine au féminin que ce soit en loisir ou en compétition.

Ces responsables dirigeront chacun une commission constituée de correspondants dans chacune des ligues.

Ils disposeront d'un budget pour financer leurs actions et celles organisées par les ligues, Ils gèreront leur budget de façon autonome et devront rendre compte de son utilisation au Comité Directeur (rapport d'activité et rapport financier)..

FEDERATION NAUTIQUE DE PECHE SPORTIVE EN APNEE

Siège social: 46, rue Montpensier – 64000 PAU

Secrétariat: Boite postale N°36 – 29910 Trégunc – Tél: 02 98 06 57 76

Email: fnpsa.secretariatfederal@orange.fr – Site web: www.fnpsa.net

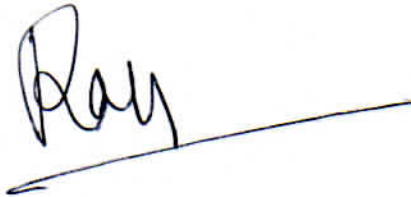
Les postulants devront proposer leur candidature en l'accompagnant d'une note explicitant leur vision et projet pour le secteur qui les intéresse. Elle devra être adressée au secrétariat fédéral avant le 1er février 2017.

Le 2 décembre 2016

Pour le Président

Le secrétaire général

Jean Marie RAY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ray', with a long horizontal line extending to the right.